



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »
du 23 novembre 2022 à Targon - Bilan d'activité 2022 et bilan triennal

Membres participants :

- Monsieur François LUC, Conseiller municipal de Targon et Vice-Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille.
- Monsieur Bernard DREAU, Adjoint au maire de Cadillac et Vice-Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille.
- Madame Catherine BERTIN, Maire d'Escoussans.
- Monsieur René GAVELLO, Maire de Laroque.
- Monsieur Christian BELIS, Conseil municipal de Donzac.
- Monsieur Richard PEZAT, Président, Syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de Targon.
- Monsieur Ghislain PONCIN, Technicien de rivière, Syndicat de bassin versant de l'Oeuille.
- Monsieur Florian BOUSQUET, Gestionnaire de l'espace naturel sensible du Lac de Laromet, Communauté de communes Convergence Garonne.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde.
- Monsieur MARINI, Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques « Le bouchon de l'Euille ».
- Madame Colette GOUANELE, SEPANSO.
- Madame Noémie OSTANDIE, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Langon.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Office Français de la Biodiversité.
- Monsieur François DAL'CIN, Maire d'Omet et Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille.
- Monsieur Sylvain BROGNIEZ, Cellule d'assistance territoriale rivière et zones humides au Département de la Gironde.
- Monsieur Grégory POIS, Association départementale des piégeurs agréés de Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 23 novembre en présentiel dans la salle du conseil de la mairie de Targon, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Langon, excusé.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la mairie de Targon, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COFIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). Madame OUSTANDIE interviendra au titre de la co-animation Natura 2000 sur les enjeux agro-écologique, ainsi que Monsieur PONCIN pour présenter les interactions entre plan pluriannuel de gestion du bassin versant et Natura 2000.

La présentation est téléchargeable sur la page internet dédiée au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://vallee-euille.fr>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille qui couvre un peu moins de 350 ha sur le bassin versant de l'Euille et de certains de ses affluents (Saint-Pierre-de-Bat et Boye), en lit mineur et majeur. Il s'étend sur 11 communes depuis Cadillac jusqu'à Targon et deux communautés de communes de l'Entre-Deux-Mers. Il permet la conservation de trois habitats (dont un prioritaire) et 10 espèces d'intérêt communautaire (dont une prioritaire), essentiellement liées au cours d'eau.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2020-2023.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site, assistée de Noémie OUSTANDIE. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

Ce groupement est encore actif jusqu'à la fin du marché public, puis les deux structures émergeront sur deux dispositifs distinctes à compter de 2023. Dans les faits, elles travailleront toujours en étroite collaboration.

- **Bilan d'animation 2019/2022**

- Informations auprès des collectivités. L'ensemble des collectivités territoriales a été contacté sur de cette tranche d'animation. Un travail collaboratif a été entrepris et se poursuit avec le SIABVO dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille (Cf. suite du compte rendu) et la Communauté de communes Convergence Garonne sur l'espace naturel sensible du lac de Laromet (Cf. suite du compte rendu).

En 2022, toutes les communes ont reçu par mail une carte de l'emprise du site sur leur territoire respectif. L'animateur a participé à plusieurs comités techniques dans le cadre de la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille et a fourni des préconisations de gestion sur les travaux en rivière qui seront entrepris sur le secteur.

Animation du site internet. Une page internet du site a été mise en ligne lors du deuxième trimestre 2021. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivants : <https://vallee-ouille.fr/>. Ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Cette page intègre de nouvelles rubriques :

- une page d'accueil avec des actualités (12 durant cette phase d'animation);
- une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

En 2022, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles sur des sujets nationaux.

- Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités du site et nationales a été réalisée en novembre 2021 et envoyée à 75 destinataires.

En 2022, une newsletter verra le jour d'ici le début d'année 2023 pour présenter ce compte rendu et diffuser la présentation faite en comité de pilotage.

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. 33 propriétaires, collectivités ou exploitants ont été contactés durant cette phase d'animation.

En 2022, ce sont 15 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 33 personnes ou structures contactées, quatre se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de restauration de la ripisylve du cours d'eau.

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Sur les 33 personnes ou structures contactées, quatre se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques sur le site.

En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de lutte biologique par confusion sexuelle en vigne et de l'adaptation de date de fauche. Malheureusement, la lutte biologique

n'a pas été retenue sur le territoire malgré l'intérêt qu'elle porte pour la réduction des insecticides et la conservation des chauves-souris.

Pour pallier à cela, l'animateur a fait remonter cette problématique auprès de son réseau, sans succès jusque-là. Le CEN poursuit ses actions de réseau afin que cette mesure ne soit pas uniquement appréhendée d'un point de vue « pollution des eaux » mais qu'elle soit également regardée sous l'angle de la conservation de la biodiversité.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Sur 33 propositions formulées auprès de propriétaires, exploitants agricoles et collectivités, un exploitant viticole s'est engagé dans le cadre d'une certification haute valeur écologique de niveau 3 et deux acteurs socio-économiques.

Sur 2022, des contacts avancés avec la SIABVO sont en cours. Le syndicat proposera la signature à la charte Natura 2000 lors d'un prochain conseil syndical.

Il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre, il suffit qu'elles se rapprochent de l'animateur Natura 2000 du site pour appréhender les attendus.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2020-2025	-	-	Naturaliste	-
Acteur socio-économique 1	2017-2022	Laroque	Formations herbeuses	-	1,35
Acteur socio-économique 2	2023-2027	Bassin versant	-	Collectivité territoriale	-

- Déploiement de mesures hors contrat. Deux projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de chauves-souris et sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels, tous les deux déployés par le Conservatoire d'espaces naturels. Pour information, cette stratégie s'étend sur plusieurs années.

En 2022, un nouveau projet de connaissance a été porté par la LPO sur le cortège des mollusques gastéropodes des zones humides.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Trois programmes développés par les collectivités rentrent dans ce cadre. Il s'agit du plan de gestion du Lac de Laromet, du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille et l'aménagement du Lac de Targon.

Ces trois programmes ont été suivis de près par l'animateur Natura 2000, et le seront encore jusqu'à la réalisation des travaux. L'ensemble de ces plans d'actions concourent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Tableau II : Actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille pouvant ouvrir droit à financement de Natura 2000 au travers des contrats.

Code de l'action	Dénomination de l'action
GE1_4	Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire
GE1_5	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques
GE1f_7	Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation
GE3_6	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
GE3f_9	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier
IC3_3	Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes

Code de l'action	Dénomination de l'action
IS3_2	Inventaires et suivis écologiques des espèces exotiques envahissantes
RE1_1	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire
RE1_2	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire
RE2_4	Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques
RE3_3	Restauration des frayères
TU1_3	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque
TU2_1	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques
TU2_2	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

- Evaluation des incidences. Quatre projets ont été soumis à ce régime entre 2019-2022 (détail dans la tableau ci-dessous).

En 2022, aucun projet (à notre connaissance) n'a été soumis à ce régime réglementaire.

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Non significatif car indirect	-	Demande de précisions / validé
Projet 2	Permis de construire	Quatre hébergements	100 m ²	~ 0%	Non communiqué
Projet 3	Manifestation sportive	Passage du Tour de France	Non significatif	-	Accordé sous réserve d'actions de mise en défend
Projet 4	Loi sur l'eau	Réfection du mur de soutènement d'un monument historique	20 ml	~ 0%	Demande de précisions / décision non communiquée

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site.

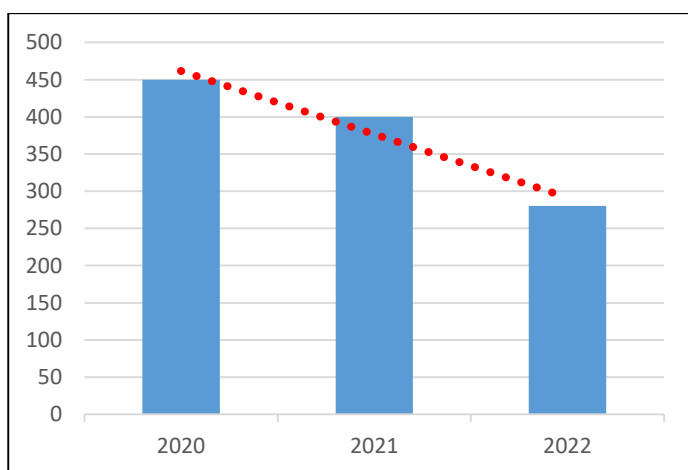


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin sur le site

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour le moment sur un suivi qui porte seulement sur trois années. Cependant, ces résultats sont à mettre en perspective avec les évolutions nationales qui sont peu favorables aux chauves-souris. Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction. D'un point vu plus global, l'évolution de la population

de murins de grande taille est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, animateur aquitain de la déclinaison régionale du Plan national d'actions sur les chauves-souris).

La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l'érosion observée des populations de chauves-souris à l'échelle nationale.

- o Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau IV : Tendances de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,97 ha	Mauvais	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	31,52 ha	Moyen	↗	↘	Moyen	Perspective mitigée entre la dépréciation des surfaces viticoles, le prix des denrées alimentaires, la crise dans le secteur de l'élevage...
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	64,18 ha	Moyen	↘	→	Moyen	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille

Tableau V : Tendances de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1096 Lamproie de Planer Lampetra planeri	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
1303 Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	Entre 50 et 150	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	Entre 50 et 100	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	Non renseigné	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	Entre 10 et 50	A préciser	↘	↘	Moyen à mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échancrée Myotis emarginatus	Entre 10 et 20	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	Entre 10 et 15	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1324 Grand Murin Myotis myotis	Entre 10 et 50	A préciser	→	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 Loutre d'Europe Lutra lutra	Non renseigné	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille et aux regards des évaluations nationales
1356 Vison d'Europe Mustela lutreola	Non renseigné	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales

o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	OO1 - Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	42%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO2 - Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire	25%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO3 - Lutter contre le vison d'Amérique	0%	Une stratégie de lutte est en place dans le cadre du PNA Vison. L'action dépasse le simple site de l'Euille
	OO4 - Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible	12%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	OO5 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	14%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO6 - Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	50%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
ODD3 - Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	OO7 - Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	2%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO8 - Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	5%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
	OO9 - Favoriser la diversification du paysage	8%	La réalisation de cette action est limitée par la limitation des budgets accordés sur ce thème, cependant, un propriétaire réfléchi à son positionnement
	OO10 - Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères	50%	Une intention politique et technique a été posée dans la cadre du PPG de l'Euille
	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition	50%	Appel à projet en cours sur les chauves-souris

- Limites, freins et dynamique de l'animation 2019-2022. Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID19. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2019-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur les prises de contact avec les usagers. Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé de déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

De surcroît, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés au cours de l'année 2021.

Cependant, la crise du monde viticole post-COVID, plus marquée dans l'Entre-deux-mers qu'ailleurs, a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturales.

Malgré cela, de nombreuses actions, parfois symboliques, ont vu le jour. Grâce à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat, des suivis populationnels de chauves-souris ont été menés annuellement sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a également développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. EN effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

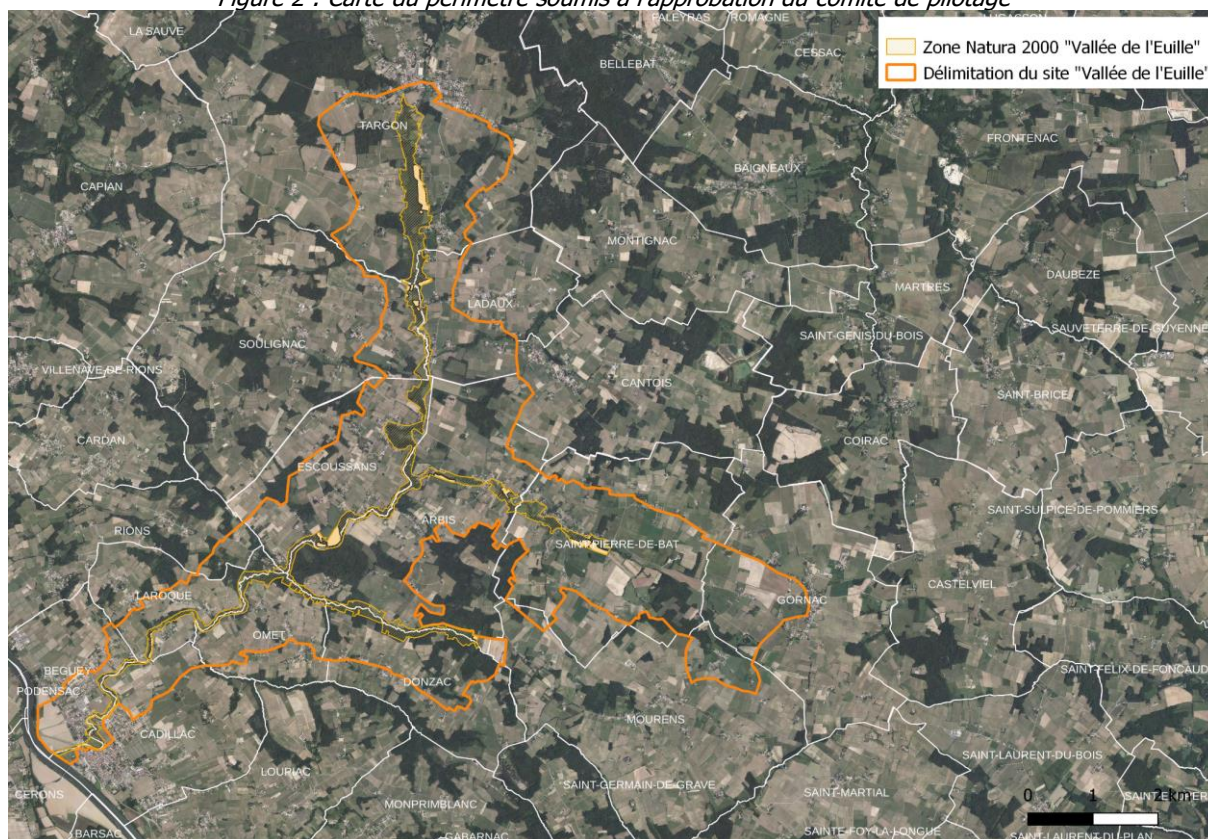
Rappelons cependant que sur le territoire du site Natura 2000 se développe une dynamique forte, portée par les collectivités territoriales. Cette dynamique ne se traduit pas pour le moment par des engagements en terme de contractualisation. En effet, ces collectivités sont souvent de petite taille avec peu de patrimoine foncier, cela étant, certains projets phare de restauration du milieu sont portés par les collectivités locales et contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Dépôt d'un projet agro-environnemental et climatique. Dans la cadre de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027 et de son verdissement, de nouvelles mesures d'aide agricole (MAEC) peuvent être ouvertes sur le territoire. En conséquence, il est nécessaire qu'un projet agro-environnemental et climatique (périmètre de contractualisation des MAEC) soit mis en place. Ce PAEC à enjeu biodiversité devra répondre aux problématiques de valorisation

des surfaces de prairies. Sur le bassin versant de l'Euille, la Chambre d'agriculture propose un PAEC qui s'étend sur une bande tampon de 500 m autour du site Natura 2000, en intégrant en plus les îlots PAC des exploitations déclarées.

Figure 2 : Carte du périmètre soumis à l'approbation du comité de pilotage



Ce périmètre ouvre droit à la contractualisation de 12 mesures agro-environnementales et climatiques pour les cinq prochaines années.

Tableau VII : Liste des mesures avec leur rémunération

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150,00 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201,25 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267,01 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	215,70 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	357,90 €

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	152,50 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	203,75 €
MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Eléments ligneux	0,80 €
MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62,00 €
MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,60 €

- Information sur les changements d'autorité de gestion. Dans la cadre de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022 sur la simplification de l'action publique locale, l'autorité de gestion en matière de mise en œuvre (hors réglementaire) de la politique Natura 2000 est transférée aux Régions à compter du 1er janvier 2023. Inversement, l'Etat redevient autorité de gestion en matière de mise en œuvre des MAEC.
- Prévisionnel 2023
 - Accompagnement du Syndicat de bassin versant pour la mise en œuvre du PPG
 - Accompagnement de la communauté de communes pour la renaturation du Lac de Laromet
 - Accompagnement de la commune de Targon pour la renaturation du Lac de Targon (hors site Natura 2000, mais lien hydraulique avec celui-ci)
 - Gestion administrative et financière du site
 - Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
 - Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
 - Poursuite des suivis écologiques
 - Faire vivre les outils de communication
 - Initier la réflexion sur l'extension du site sur les milieux à enjeu du bassin versant : vallon du Ricaud notamment (initier)
- **Relevé de décisions.**
 - Le bilan d'animation 2022 est validé.
 - Les propositions de périmètre du PAEC et les propositions de MAEC sont validées.
 - Le prévisionnel 2023 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant